

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 16
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 7 Septembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Sept du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trente-Et-Un du mois d'Août, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ;
HUILLET Pierre-Jean ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY
Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Étaient absents : M. LARROQUE Jean-François
Mme CRESCENT Sylvie

Excusés :
Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme TROUILH Françoise
M. LARRIEU Bernard a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
M. PELARREY a donné procuration à M. BASTIANINI Jean-Pierre

Mme Pierre-Jean HUILLET a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023 étant approuvé.

Délibération N° D45/2023

Code 8-3

Vote : Unanimité

Dénomination de la nouvelle voirie du lotissement rue Victor Hugo

M. le Maire explique que dans le cadre de la réalisation du lotissement en cours de réalisation rue Victor Hugo, une nouvelle voirie est créée qu'il convient de nommer. A cette fin, le nouveau lotissement étant situé dans un quartier dont les rues sont dénommées d'après de grands hommes politiques ou écrivains (Voltaire, Victor Hugo...) le bureau municipal propose de poursuivre en ce sens. Deux noms sont ressortis des échanges du bureau municipal et sont donc proposés au Conseil municipal : Simone VEIL et Françoise SAGAN.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Codé Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

De dénommer la nouvelle voirie créée dans le lotissement objet du permis d'aménager n°
PA0654332100001 : Rue Simone VEIL.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE



Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :